



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

1



Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSER, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSER, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	

La pratique de l'olfactologie/olfactothérapie :

Il est possible depuis 2025 de suivre la partie « olfacto » indépendamment du Cursus d'aromathérapie scientifique et pratique (niveaux II à IV) et d'obtenir le certificat de praticien en olfactologie après les 4 jours de formation et les comptes-rendus de la pratique sur 4 clients vus 2 fois.

Note : le terme d'olfactologie ou protocoles/conseils en olfaction est préférable à olfactothérapie, terme qui peut prêter à confusion.

Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en **deux modules**, qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques en olfactothérapie, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Acquérir les grandes notions sur les priorités psychiques, énergétiques et sur les chakras des principales huiles essentielles
- ✓ Connaitre les bases de quelques méthodes d'olfactothérapie européennes
- ✓ Pratiquer une méthode simple et efficace et savoir consulter.
- ✓ Connaître les limites légales de l'olfactothérapeute/olfactologue et les cadres d'exercice.
- ✓ Apprendre la prise en charge des clients pour leur suivi en olfactologie.

2

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation :
 - ✓ Session A : 14H de vidéo avec polycopiés en autonomie sur notre plateforme pédagogique, consultables 7j/7, 24h/24.
 - ✓ Session B : **en présentiel uniquement → pour une pratique concrète ! du Vendredi 28 au Samedi 29 novembre 2026.**
- Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit un total de 28h
- Exercices de mise en situation pendant les cours et après les deux sessions : représentant environ 30 heures de travail personnel

Ce décompte des heures tient compte du travail personnel mais il peut être variable selon l'investissement des apprenants et leurs compétences initiales.

- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 25 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Outils Pédagogiques

En fonction de votre formation, l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :
<https://www.plantasantelecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des ressources complémentaires, les accès au « Présentiel en direct », l'accès aux Replays, et bien plus encore à découvrir !

De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressée par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Muriel EHRHARDT**, infirmière DE en libéral pratiquant l'aromathérapie au quotidien, DU en aromathérapie clinique, certifiée en naturopathe, aromathérapie intensive et conseillère en Fleurs de Bach de l'École Plantasanté.
- **Claudia CHABOUTE**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Aromathérapeute et olfactothérapeute.
- **Christian BUSSER** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique.

L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association Française d'Aromathérapie Clinique (AFAC) et par **Elisabeth BUSSER**, docteur en pharmacie, enseignante en facultés de pharmacie, sciences, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach, et en techniques de préparations à base de plantes y compris pour des ONG.

Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.

Progression pédagogique de la formation

L'apprentissage s'organise en **2 sessions** de cours, qui vous permettront d'acquérir les connaissances de base et surtout la pratique en vue de l'obtention du certificat de praticien en olfactologie.

La première session par Muriel EHRHARDT en vidéo enregistrée :

- Psychothérapie et propriétés psychiques des HE sur les émotions (avec rappels des propriétés physiologiques sur le corps humain), les psychothérapies avec les HE par voie orale, diffusion, olfaction, massages avec exemples de cas.
- Affections psychosomatiques
- Approche émotionnelle
- Approches énergétiques :
 - o Olfactothérapie : les grandes méthodes franco-allemandes.
 - o Chakras et énergétique, aromathérapie sur les points sensibles, les glandes endocrines.
 - o Aromathérapie et couleurs, colortest.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A

Mail : planta@plantasante.fr Tél. répondeur : 06.45.33.75.04 Date du document : 28/01/2026

La deuxième session par Claudia CHABOUTÉ, infirmière DE, aromatologue, olfactologue, naturopathe est consacrée à **la pratique de l'olfactothérapie** faite de cas pratiques, d'ateliers, de travaux dirigés et de mises en situations professionnelles, qui vous permettront de toujours faire le lien entre théorie et pratique, pour viser une autonomie idéale en tant que praticien en olfactologie : pour pouvoir intervenir en cabinet, en atelier, en milieu médico-social !

- **Olfactologie pratique, 1er jour : devenir praticien**

- Les objectifs et indications de l'olfactologie ; les contre-indications et précautions de la méthode (par exemple dans les migraines avec troubles hépatiques, l'épilepsie, l'asthme)
- La demande prioritaire de la personne, son anamnèse et ses objectifs
- Le choix des premières HE parmi un groupe restreint d'HE
- Demander les préférences d'odeurs appréciées : agrumes, odeurs florales boisées ou résineuses
- Conseiller 1 HE ou un mélange, voie d'administration, fréquence par jour
- La posture, accompagner les libérations émotionnelles
- Pratiquer les relaxations olfactives sur vos clients ; l'olfactothérapie vous permettra d'entrer en contact avec la personnalité de la plante, avec son caractère, son esprit

5

Le 2^e jour est consacré aux travaux pratiques dirigés en atelier dans le groupe

- Etude de cas concrets commentés.
- Pratique approfondie et détaillée.
- Synthèse et questions diverses.
- Exercices conseillés pour persévérer

Possibilité d'approfondissement en 2027 sur 2 jours sur demande du groupe.

Le suivi de l'exécution du programme

(Voir Procédure de Validation du Certificat)

Pour faciliter l'apprentissage et les mises en situation professionnelle, nous vous proposerons :

- o Après chacune des 2 sessions, deux cas pratiques vus 2 fois (soit 8 consultations d'entraînement) vous seront demandés pour vous entraîner à la pratique professionnelle.

Appréciation des résultats : Certificat

La validation de la formation permet l'obtention du certificat suivant :

« Certificat de praticien en Olfactologie de l'École Plantasante »

Procédure de validation du Certificat

L'évaluation de la formation se déroule selon les modalités suivantes :

- **Pendant la formation :**

- Tout au long des 2 sessions, des questions d'entraînement en travaux dirigés vous permettront de valider vos acquis (contrôle continu)
- Un compte rendu des 8 cas pratiques d'entraînement cités plus haut vous sera demandé. Ce compte rendu est à remettre au plus tard 3 mois après la fin de la formation.

Approfondissement consécutif à la formation

A l'issue de la formation, une 2è session de pratique en olfactothérapie peut être proposée sur demande.

Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.

Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation

Toute demande devra être faite par email sur l'adresse : planta@plantasante.fr ou par courrier au 2A rue du Maréchal Koenig 67210 Obernai.

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation), à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation. Conditions applicables avant le début de la formation :

- Si la formation débute dans plus de 10 jours au moment de la demande : il sera proposé le remboursement de l'intégralité des sommes avancées.
- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande : l'étudiant.e sera redevable de 50 % du prix de la formation.
- Si la formation débute dans moins de 5 jours, ou a déjà débuté au moment de la demande : les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

Cependant, nous étudierons toute situation de cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire ou d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement. Tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

Toute demande de report de formation pourra être étudié. Les mêmes règles que les désistements s'appliquent aux demandes de reports. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception et validation de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 150 €.

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et échéances), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement bancaire**, en espèces, ou par chèque à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur le chèque).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **450 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

Ce montant comprend les arrhes d'un montant de **150 €** à l'inscription, puis **mensualisation proposée** (voir plus bas)

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 600.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :
Formation Olfactothérapie 2026 financée par :

Nom – Prénom : _____

450,00 € net de taxes au total selon contrat :

9

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **OLFACTO-2026 suivi du nom et prénom du stagiaire** » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)
19 RUE DU MARCHE
67210 OBERNAI
RIB : 30004 01387 00010091956 70
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

450,00 € net de taxes

Soit 28 heures de formation

Échéancier de paiement

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 150 € d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Échéances entre le 1er et le 5 du mois		
Arrhes lors de l'inscription :		150,00 €
	Date	Montant
Échéance 1	01/09/2026	100,00 €
Échéance 2	01/10/2026	100,00 €
Échéance 3	01/11/2026	100,00 €
		Total Formation : 450 €

NB : Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par **virement bancaire**. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de régler par chèque, ou en espèces, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

11

Devis de la formation Olfactothérapie 2026

14H de vidéo avec polycopiés en autonomie + du Vendredi 28 au Samedi 29 novembre 2026 en présentiel uniquement.

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 28 heures de formation sur 4 jours.

Tarif : 450.00 € net de taxes

Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**

ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Maréchal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

12

- **Cocher la case suivante :**

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à : le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus »

Signature :

Signature de Christian BUSSER, ou
Elisabeth BUSSER
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- Le règlement des arrhes de 150 €, par **virement bancaire**, espèces, ou chèque à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.